France : nouvelles modalités de prescription du topiramate

Abderrahim DERRAJI - 2022-10-17 10:58:22 - Vu sur pharmacie.ma

À compter du 2 novembre 2022, de nouvelles modalités relatives à la prescription et à la dispensation des spécialités à base de topiramate chez les femmes en âge de procréer ou les femmes enceintes entreront en vigueur en France. À partir de cette date, une prescription initiale annuelle par un neurologue ou un pédiatre sera exigée pour toute initiation de traitement. La patiente doit présenter au pharmacien un formulaire annuel d'accord de soin cosigné par la patiente et le prescripteur. En ce qui concerne les patientes déjà sous topiramate, ces nouvelles mesures ne deviendront obligatoires qu'à partir du 2 mai 2023. Ces nouvelles modalités ont pour but de réduire le risque de troubles neurodéveloppementaux associés au topiramate (en plus de la tératogénicité) en cas d'exposition in utero.